

Maître Gérard WAGNER (EI)

Commissaire de justice

Villa WALLARAM

10 Avenue d'Alsace

67000 STRASBOURG

Infos, consultations : 08.92.70.07.95 ^{0,45€/min}

COÛT DES ACTES

01. MODE DE CALCUL

Tous les actes, tarifés ou non, sont stipulés hors taxes. Il sera facturé en sus :

- La TVA au taux de **20,00 %** ;
- L'indemnité forfaitaire de transports, pour tous les actes à **7,67 euros** hors taxes ;
- Les débours exposés (articles R.444-12 et article annexe 4-8-I du code de commerce pour les actes tarifés).

02. REMUNERATIONS TARIFEES tarif applicable depuis le 1er janvier 2024

Voir Livre IV Titre IV bis du Code de Commerce et articles A.444-10 à A.444-52 du même code.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000032127742/

Nous tenons les textes en vigueur ou un Code de Commerce à votre disposition sur simple demande.

03. REMUNERATIONS LIBRES (*) tarif actualisé au 17 avril 2024

Pour les démarches et prestations supplémentaires (non répétibles) - Annexe 4-9 décret 2016-230 du 26 février 2016.

En cas d'urgence, il est rajouté pour les actes suivants un honoraire de 100€ HT pour toute intervention dans un délai inférieur à 48 heures.

ACTES EXTRAJUDICIAIRES	COUTS HT	COUTS TTC
Sommation interpellative, selon difficulté, A partir de :	320,00	395,36
Congés (hors congé article L.145-9 et 10 du Code de commerce)	395,00	485,36
Sommation de payer (dette <1000€)	100,00	131,36
Sommation de payer (dette de 1000€ à 2000€)	150,00	191,36

Villa WALLARAM
10, Avenue d'Alsace 67000 STRASBOURG
Secrétariats prescripteurs : 03.88.36.90.00
Infos, consultations : 08.92.70.07.95 ^{0,45€/min}
gerard.wagner@w-justice.com

Maître Gérard WAGNER (EI)

Commissaire de justice

Villa WALLARAM

10 Avenue d'Alsace

67000 STRASBOURG

Infos, consultations : 08.92.70.07.95 0,45€/min

COÛT DES ACTES

Sommation de payer (dette >2000€)	200,00	251,36
Significations diverses (non prévues par le tarif)	200,00	251,36
Constats (selon difficultés, enjeux, horaires, urgences...)* A partir de :	380/Heure	456,00
Constat Internet (dépend de facteurs techniques et circonstanciels, en fonction de la difficulté et du temps de recherche) A partir de :	1000,00	1200,00
Signification de purge du droit de préemption	320	395,36

* Le taux horaire est de 380,00€ HT sauf urgences et complications... aux quels cas il est majoré . Ce taux concerne le temps de déplacement, les constatations sur place et l'établissement du procès-verbal.

PRESTATIONS ET DEMARCHES	COUTS HT	COUTS TTC
Demande de Certificat de non-appel ou de non-opposition	25,00	30,00
Prise de date d'audience	20,83	25
Placement de l'audience	40,00	48,00
Représentation audience de saisie des rémunérations	150,00	180,00
Représentation audience Juge de l'exécution	250,00	300,00
Consultation juridique	180,00/Heure	216,00/H
Honoraires rédaction assignation Prud'homme	200,00	240,00
Honoraires rédaction assignation Tribunal Judiciaire	350,00	420,00
Transmission et suivi d'une prestation hors compétence	50,00	60,00
Gestion de la facturation à un tiers	16,67	20,00
Recherche de localisation/enquête	35,00	42,00
Vérification au RCS (Infogreffe)	16,67	20,00
Gestion de la traduction des actes et avance des frais de traduction en sus de la facturation des frais du traducteur assermenté au réel	100,00	120,00
Désarchivage, délivrance de nouvelles expéditions ou de copies de pièces	50,00	60,00
Forfait « astreinte journalière » (heures de bureau)	500,00	600,00

Villa WALLARAM
10, Avenue d'Alsace 67000 STRASBOURG
Secrétariats prescripteurs : 03.88.36.90.00
Infos, consultations : 08.92.70.07.95 0,45€/min
gerard.wagner@w-justice.com

Maître Gérard WAGNER (EI)

Commissaire de justice

Villa WALLARAM

10 Avenue d'Alsace

67000 STRASBOURG

Infos, consultations : 08.92.70.07.95 ^{0,45€/min}

COÛT DES ACTES

04. RESOLUTION DES LITIGES

Les conditions générales de services sont soumises au droit français. En cas de litige, le client devra s'adresser par priorité à notre étude par mail à l'adresse suivante :

gerard.wagner@w-justice.com

En cas de litige non résolu, vous avez la possibilité de saisir par courrier le Médiateur de la Consommation désignée par notre étude à l'adresse suivante : CM2C Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateur de Justice 14 rue Saint Jean 75017 Paris.

Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation ».

NOTA :

- De principe, la remise des pièces et l'indication de l'identité complète du demandeur implique de donner mission au commissaire de justice, auquel cas le demandeur s'engage à régler les frais et honoraires correspondants.
- Article R444-52 du Code de commerce « Préalablement à l'accomplissement de toute prestation devant être immédiatement réalisée, la partie qui requiert l'huissier de justice lui verse une provision suffisante pour couvrir l'émolument correspondant ainsi que les éventuels frais et débours. »

L'absence de provision n'empêche pas la mission qui peut être urgente.